



- agences régionales

Suivant les dispositions du chapitre 14 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James a été effectivement institué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.Q. 1971, c. 48) et de l'Arrêté en Conseil 1213-78 daté du 20 avril 1978. À des fins de commodité, une copie de cet Arrêté en Conseil est jointe à la présente.



Veuillez agréer, Monsieur Tanguay, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucia Infantevanno

Mme Bella M. Petawabano
Présidente, Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

c.c. : Grand Chef Dr. Matthew Coon Come
Mme Mabel Herodier, Directrice générale du CCSSBJ
Mathew Lagacé, Secrétaire de la Commission de la santé et des services sociaux
Direction du secrétariat des commissions, Assemblée nationale

p.j.